

Agriculture

L'installation d'un élevage porcin bio à Chaspuzac fait souffler un vent de colère

- CHASPUZAC
- RURALITE

Publié le 05/07/2020 à 18h10



Une association contre le projet de porcherie et présidée par Joëlle Rocher s'est constituée dernièrement. © eveil

Au cœur d'un secteur très agricole, la création d'un petit élevage de porcs bio soulève un vent de colère. Une pétition circule. Un climat délétère s'installe.

«L'agribashing » que ne cesse de regretter depuis un certain temps déjà le monde agricole (et qui est source de souffrance pour celui-ci) ne s'observe pas seulement dans les zones périurbaines.

« Une pétition a récolté 200 signatures »

Les secteurs très ruraux pâtissent aussi du phénomène. L'exemple de Chaspuzac est édifiant. Le projet d'implantation d'une porcherie, porté par un jeune exploitant, au cœur d'une zone très agricole, et pourtant loin des premières habitations (à 400 ou 500 mètres) soulève un vent de colère. Un panneau, installé dans la semaine en bordure de la RD 906 et depuis retiré ou arraché, témoigne de cette vague de mécontentement. Surtout, l'association des riverains Soubre la Vialle (du nom du secteur concerné) s'est constituée.

Des nuisances invoquées

Elle est présidée par Joëlle Rocher, du chemin des Suchères, et a lancé une pétition contre la porcherie ; laquelle a récolté quelque 200 signatures au prix d'un porte-à-porte très suivi, à Chaspuzac et à Fontannes. Le permis pour la « construction du bâtiment photovoltaïque à usage de stockage de fourrages et de porcherie sur paille », chemin des Souchères, a été déposé par le Gaec des Biquettes le 14 mai dernier en mairie de Chaspuzac. Permis qui a été accordé le 26 juin



Joëlle Rocher, présidente de l'association.

« Tout a été fait dans notre dos, en plein confinement », regrette Joëlle Rocher qui met en avant les nuisances olfactives et visuelles pour les riverains. La plantation d'une haie pour réduire ces nuisances n'est pas de nature à apaiser les opposants, au contraire. Certains avancent : « S'il y a plantation de haie, c'est bien qu'il y aura des inconvénients... » Et puis, encore faudra-t-il attendre 6 à 10 ans avant que cet écran végétal joue son rôle. Dans les

arguments avancés par l'association il y a aussi celui-ci : « Le point de vue dégagé sur les hauteurs du Mézenc pour les habitations à l'ouest du bâtiment agricole sera gâché par cette structure de 1.400 m² dont la hauteur n'est même pas précisée dans le permis de construire. »

Ou encore : « Le bâtiment situé en hauteur risque, de fait, de polluer le ruisseau en contrebas par temps de pluie avec le fumier des porcs. » Une analyse du petit cours d'eau aurait été réalisée le 27 avril dernier afin d'attester de sa qualité.

Des risques de dépréciations immobilières

La polémique n'a fait qu'enfler au fil des jours, puissamment alimentée par des débats enflammés sur les réseaux sociaux.

Dans un tract largement diffusé par l'association, cette dernière met encore en avant les risques de dépréciations immobilières. Depuis le champ qui accueillera le futur bâtiment, on aperçoit dans le lointain le clocher de Chaspuzac...

Joëlle Rocher n'en démord pas : « On comprend mal, dit-elle, qu'un tel projet puisse voir le jour, alors même qu'un nouveau lotissement est prévu. » L'association entend désormais faire casser l'arrêté de permis de construire.

« On cherche à mettre des bâtons dans les roues aux agriculteurs »

Un bâtiment destiné au stockage de fourrages et à l'élevage porcin (450 places) doit voir le jour en 2021. L'exploitant dit ne pas « comprendre l'opposition » suscitée par cette création qui, selon lui, répond aux normes sanitaires. L'élevage sera conduit en bio.

Désireux de diversifier les productions sur leur exploitation, Aurélien Michel et sa compagne, Cindy, travaillent à la création de leur porcherie bio qui doit théoriquement voir le jour l'an prochain.

Chèvre, volailles et bientôt cochons

Ce projet viendra en complément de leur élevage de chèvres laitières (le lait est livré aux établissements Carrier de Vals-les-Bains) et de pintades Label rouge produites pour l'abattoir Vey. Le producteur envisage de réduire la production de lait de chèvre

(il traite actuellement 150 caprins), pour laquelle la demande semble se tasser depuis quelque temps.

Le bâtiment de 450 places (avec toiture photovoltaïque) pour les porcs sera « semi-ouvert avec une cour extérieure », indique le jeune exploitant. L'élevage relève du règlement sanitaire départemental et d'une simple déclaration en préfecture.



La parcelle d'Aurélien Michel, pourtant éloignée du village, suscite des inquiétudes.

Sur l'ensemble des 1.400 m², il sera consacré 1.000 m² environ aux cochons, le reste servant au stockage de la paille et du foin. L'éleveur achètera les porcelets bio qu'il engraissera jusqu'à ce qu'ils atteignent une centaine de kilos.

Selon Aurélien Michel, les riverains n'auraient rien à craindre. Du reste, dit-il : « Je n'ai pas le droit d'épandre les effluents d'élevage, Les porcs seront élevés sur paille. En bio, on ne peut pas faire de fosse. Le fumier sera revendu à un agriculteur du secteur qui travaille en bio lui aussi. » Le projet privilégie les circuits courts ! Quant au débouché des porcs charcutiers, produits à Chaspuzac, il est tout trouvé : la société de Mickaël Agrain, non loin du Bouchet-Saint-Nicolas a décidé de développer une petite filière bio. Pas de soucis non plus côté livraisons, la RD 906 est à deux pas.

« Personne n'a pris la peine de venir se renseigner »

L'exploitant invite les personnes sceptiques à visiter les élevages de porcs bio non loin d'ici comme à Chadron ou à Lissac.

Quant à la question des odeurs, si odeurs il y a, il est impossible, affirme l'agriculteur, qu'elles arrivent jusqu'à Chaspuzac. Le jeune exploitant, qui fait partie par ailleurs depuis peu du conseil municipal, regrette : « Les gens râlent, mais personne n'a pris la peine de venir me voir et se renseigner sur le projet. » Amer, Aurélien Michel ajoute : « On entend partout qu'il faut aider les jeunes à s'installer et on ne cherche qu'à nous mettre des bâtons dans les roues. »

Dans l'attente d'une réunion publique

De son côté, le maire, Michel Joubert admet ne pas comprendre « un tel émoi ». Le permis a été instruit, comme il se doit, par la communauté d'agglomération. Mais dans un souci d'apaisement, il a sollicité la chambre d'agriculture de manière à produire tous les éléments sur le plan technique et sanitaire qu'il s'engage à diffuser auprès de la population lors d'une prochaine réunion publique.

Philippe Suc

L'Eveil de La Haute-Loire